



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 25
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 8
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 2

Délibération N° : 24.069/DU

OBJET : MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FAMILLES ECARTEES DU DISPOSITIF D'AIDE AUX VACANCES SOCIALES (VACAF AVS)

SEANCE DU 24/09/2024

LE MARDI VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H04, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Nathalie DOHUU, Monsieur Nicolas DOHIN, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ,
Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serge BADENS, Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Madame Agnès BONAFOUS

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Nourdine SEDRATI, Madame Fatiha AKHSIL

POUVOIRS :

Madame Céline PAVILLON a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Serafino SERRAVALLE a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Marc TREUIL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Kilé Olivier YENGE a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé personnellement à M. le Maire

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FAMILLES ECARTEES DU DISPOSITIF D'AIDE AUX VACANCES SOCIALES (VACAF AVS)

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N24.015/DU 6 février-2024, portant sur le projet social 2024-2027 du Centre social municipal Trait d'Union de Brunoy,

VU le règlement intérieur du 8 Février 2024 portant sur les aides financières individuelles de la Caisse d'Allocations familiales de l'Essonne (CAF),

CONSIDERANT le cadre du dispositif AVS (Aide aux vacances Sociales) proposé par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), en partenariat avec l'espace socioculturel municipal « le Trait d'Union »,

CONSIDERANT que l'aide aux vacances sociales est un dispositif proposé par la CAF dont l'objectif est de permettre à des familles fragilisées de s'engager dans un premier ou un second départ en vacances, en individuel ou en collectif, dans un centre de vacances labellisé VACAF,

CONSIDERANT que la réussite du projet de départ en vacances nécessite le respect du contrat d'engagement signé par les familles participantes au dispositif AVS,

CONSIDERANT le non-respect du contrat d'engagement signé par les familles participantes au dispositif AVS,

CONSIDERANT que la Ville de Brunoy, en accord avec la CAF, peut exclure les familles participantes du dispositif lorsqu'elles ne respectent pas les engagements du dispositif AVS,

CONSIDERANT la précarité financière de ces familles participantes,

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FAMILLES ECARTEES DU DISPOSITIF D'AIDE AUX VACANCES SOCIALES (VACAF AVS)

CONSIDERANT le souhait de la Ville de Brunoy de ne pas défavoriser financièrement les familles en difficulté,
Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : VALIDE le remboursement des familles participantes écartées du dispositif AVS, avant leur départ en séjour accompagné.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses et recettes sont prévues au budget communal.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FAMILLES ECARTEES DU DISPOSITIF D'AIDE AUX VACANCES SOCIALES (VACAF AVS)

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 25/09/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/09/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.069/DU

Objet de l'acte : MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FAMILLES ECARTEES DU DISPOSITIF D'AIDE AUX VACANCES SOCIALES (VACAF AVS)

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240924-BRU_DE_24036_1-DE

Date de l'acte : 24/09/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24036_1

Date de réception en Préfecture : 26 septembre 2024